



Délai de convocations au procès devant le tribunal correctionnel

Par **ZL**, le **17/02/2023** à **07:04**

Bonjour,

Dans le cadre d'une affaire d'agression à l'arme blanche dont j'ai été victime le 10 juillet 2018, une enquête diligentée par un juge d'instruction s'est achevée en avril 2022 par une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel de l'agresseur.

Depuis, je n'ai aucune nouvelle et mon avocat est aux abonnés absents et notamment en proie à un changement anémique de cabinet dont je fais les frais.

Je souhaiterais savoir quand serais-je convoqué à ce procès qui tarde à venir et le cas échéant, comment connaître la date à venir sans solliciter mon avocat dont je regrette très clairement la saisine.

Dans l'attente,

Cordialement.

Par **Karpov11**, le **17/02/2023** à **08:08**

Bonjour,

Avez-vous questionné le greffe du tribunal ?

Cordialement

Par **ZL**, le **17/02/2023** à **08:28**

Bonjour et merci pour votre retour,

Je vous avoue ne pas savoir comment m'y prendre pour questionner le greffe d'autant que

l'accueil du TGI (Valence 26000) n'est pas reconnu pour son amabilité.

A chaque fois que j'y suis allé, j'ai accusé une fin de non recevoir en m'entendant dire, je cite "vous avez un avocat, c'est à lui de vous informer".

C'est à en perdre son Latin, perdu entre un avocat totalement absent et un TGI qui fait la sourde oreille.

Dans l'attente,

Cordialement.

Par **Karpov11**, le **17/02/2023** à **09:59**

Peut être que l'ordre des avocats de la Drôme interviendrait auprès du votre afin que vous obteniez l'information souhaitée.

Cordialement